

Quelle place pour l'alternance dans l'éducation ?

SÉANCES PUBLIQUES

PUBLIÉE LE 25/02/2014

Saisine liée : L'ALTERNANCE DANS L'ÉDUCATION

Plénière du 25 février 2014

Présentation de l'étude intitulée "L'alternance en éducation" par M. Jean-Marc MONTEIL, rapporteur au nom de la section de l'éducation, de la culture et de la communication

Cette étude se situe dans la perspective d'une contribution plus pédagogique que structurelle de l'alternance dans l'éducation. L'alternance est entendue comme mode d'action pédagogique pour contribuer à l'amélioration de la réussite en formation et corrélativement favoriser l'insertion professionnelle, tant par la voie de la formation scolaire et universitaire que par la voie de l'apprentissage.

La part insuffisante réservée à la découverte professionnelle dans l'acquisition des connaissances, ne permet pas à l'alternance d'être une pratique à même de faciliter les processus apprentissages et de contribuer à l'amélioration des choix d'orientation professionnelle.

Le gouvernement a fixé, en octobre 2013, l'objectif d'atteindre les 500 000 apprentis en 2017, soit 65 000 de plus que fin 2012. Dans ce cadre, le ministère de l'éducation nationale affiche, lui, la volonté de faire passer le nombre d'apprentis en EPLE de 40 000 à 60 000 d'ici à quatre ans.

Chaque année 150 000 jeunes quittent le système éducatif sans aucune qualification, parmi eux 52% étaient sans emploi en 2010. Les enfants qui sortent du système sans diplôme sont, à une écrasante majorité, issus de parents ouvriers (5 enfants d'ouvriers pour un enfant de cadre).

Au sein de la génération 2007, 24 000 élèves ont achevé leur scolarité en 3ème. Le plus haut diplôme obtenu pour les jeunes empruntant la voie professionnelle est le CAP ou le BEP pour 39 %, le Bac professionnel pour 26 %, le DUT pour 6 %, la licence pour 2 %.

Au-delà, il est à noter que la voie professionnelle scolarise les enfants les plus en difficultés (80% étaient en retard en 6ème). Si l'on se penche sur les chiffres de l'apprentissage (436 334 apprentis en 2012) on observe que plus de 40 % des apprentis préparent un CAP et que 30% préparent un baccalauréat. Enfin, le retard évoqué ci-dessus se traduit par un âge moyen des apprentis qui est passé entre 1986 et 2012 de 17,5 ans à 19,2 ans et les filles y sont très minoritaires

Une approche internationale montre que l'ancrage de la voie de formation par apprentissage ne va pas nécessairement de pair avec un faible taux de chômage des jeunes. Même si les formations en alternance, et en particulier les contrats d'apprentissage, font preuve d'une meilleure performance en matière d'accès à l'emploi (mais cela diminue avec l'augmentation du niveau de diplôme), il convient de se garder d'installer l'apprentissage comme la modalité de formation susceptible de garantir les conditions qui permettent l'insertion professionnelle et donc de combattre efficacement le chômage.

L'étude présentée le 25 février sera bientôt disponible dans la rubrique "Travaux publiés"